

Commission Administrative Paritaire Nationale
Des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

18 mars 2010

Détachement de D.E.S.S.M.S classe normale

<i>NOM- PRENOM AFFECTATION D'ORIGINE</i>	<i>ORGANISME D'ACCUEIL CORPS D'ACCUEIL</i>	<i>DEMANDE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Madame Sylvie Tourneur Hôpital local de Vernoux en Vivarais (Ardèche) Directrice	Conseil général de l'Ardèche Directrice de la direction Gérontologie-handicap.	-article 13-1 du décret n° 88-976 modifié du 13 octobre 1988.	Date de la demande : 1 ^{er} février 2010 A compter du 1 ^{er} mars 2010 Pour une durée d'un an.
Madame Sylvie Lacarrière Centre de long et moyen séjour de Port La Nouvelle (Aude) Directrice	Corps des directeurs d'hôpital Liste d'aptitude Directrice d'hôpital stagiaire Directrice adjointe stagiaire au centre hospitalier de Millau (Aveyron)	-article 13-1 du décret n° 88-976 modifié du 13 octobre 1988	Date de la demande : 2 mars 2010 A compter du 1 ^{er} avril 2010
Madame Anne - Emmanuelle Lermite Foyer de l'enfance de Vitry sur Seine (Val de Marne) Directrice	Conseil général du Val de Marne Responsable de l'accueil familial départemental du Val de Marne	-article 13-1 du décret n° 88-976 modifié du 13 octobre 1988	Date de la demande : 2 février 2010 à compter du 22 mars 2010. Pour une durée de trois ans

*Commission Administrative Paritaire Nationale
Des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux*

18 mars 2010

Détachement de D.E.S.S.M.S classe normale

<i>NOM- PRENOM AFFECTATION D'ORIGINE</i>	<i>ORGANISME D'ACCUEIL CORPS D'ACCUEIL</i>	<i>DEMANDE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Madame Sonia Fontaine Directrice adjointe au centre intercommunal de Saint-André-Saint Benoît (Réunion) en position de service détaché auprès du ministère de la santé et des sports depuis le 1 ^{er} septembre 2009	Conseil d'Etat Corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel	-article 13-1 du décret n° 88-976 modifié du 13 octobre 1988	Date de la demande : 19 février 2010 A compter du 1 ^{er} avril Pour une durée d'un an